

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 15 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Georges ANTONY, Doyen d'âge de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 18H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), JF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 49

Procurations : 3

Votants : 52

Absents : 0

Date de convocation : 09/07/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents :

En présence des suppléants non votants : JF DEVES, L JOFFRE, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, T BALAZUC et O BOISSIN.

Objet : Election du Président.

Vu le CGCT, articles L5211-2 et L2122-7, le Président est élu au scrutin secret uninominal majoritaire à 3 tours.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection du Président doit être rendue publique dans les 24H suivant son élection, par voie d'affichage à la porte du siège de la CCBA.

Après que 2 assesseurs ont été désignés, Mme Colette PASTRE et M Jean-Yves PONTHER chargés des opérations de dépouillement, le doyen invite les candidats aux fonctions de Président à se déclarer : se présentent M Max TOURVIEILHE et M Georges FANGIER.

Après avoir entendu les allocutions des candidats, il est procédé au vote.

1^{er} tour : 52 votants

- Max TOURVIEILHE : 36 voix

- Georges FANGIER : 16 voix

Monsieur Max TOURVIEILHE est élu Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas dès le 1^{er} tour à la majorité absolue et est immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 16 juillet 2020

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200715-DEL15072020-01-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020